

PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE VOL

Que faire immédiatement, dès la constatation du vol, de la tentative de vol ou du vandalisme dans une église ?



NE TOUCHER À RIEN

- Figurer la scène : ne rien toucher avant l'intervention des services de police ou de gendarmerie afin de ne pas effacer les indices.
- Interdire l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Prendre des photos.

SIGNALER LE VOL

- Appeler le 17 pour contacter la gendarmerie ou la police
- Contacter le maire de la commune
- Contacter le curé affectataire
- Contacter le responsable diocésain sécurité et sûreté
- Contacter la Commission diocésaine d'Art sacré (CDAS) : inventaire des objets de l'église
- Contacter le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) : inventaire des objets protégés Monuments historique, et référent si l'édifice est protégé Monuments historique

DÉPOSER PLAINTE

Qui ? Le maire et/ou le curé ou leurs représentants. Se présenter avec sa pièce d'identité et le classeur d'inventaire des objets mobiliers s'il existe.

Où ? Auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie locale, selon les prérogatives données par l'agent (pré-plainte, RDV).

Comment ?

- Préciser qui est le propriétaire du bien : Commune, Association diocésaine, État, autre (voir Fiche mémo 02 - Propriété des églises et des objets).
- Donner les circonstances du vol.
- Signaler tout démarchage, appel ou visite suspecte qui auraient pu se produire les jours précédents.
- Transmettre une copie des fiches d'inventaire de la CAO ou de la CDAS correspondant.

DÉCLARER LE VOL À L'ASSURANCE

- Le maire déclare le vol à l'assurance de la commune et lui transmet les fiches d'inventaire et le procès-verbal de dépôt de plainte.
- Le curé déclare le vol au responsable assurance de l'Association diocésaine, en charge de contacter l'assurance des affectataires. Ce dernier transmet les fiches d'inventaire et le procès-verbal de dépôt de plainte, et suit le bon déroulement de la procédure.

CONTACTS

Responsable diocésain sécurité et sûreté
Dominique Monnel
06 22 51 12 74 & 04 78 81 48 26
d.monnel@lyon.catholique.fr

Commission diocésaine d'Art sacré
Violaine Savereux-Courtin, responsable
04 78 81 48 10 - artsacre@lyon.catholique.fr
www.cdass-lyon.fr

CAOA du Rhône et de la Métropole
Carole Paret, Conservateur délégué
des antiquités et objets d'art
04 72 35 35 34 - carole.paret@rhone.fr

CAOA de la Loire
Josiane Boulon, Conservatrice des Antiquités
et Objets d'Art
04 72 00 43 60 - josiane.boulon@culture.gouv.fr

**Responsable Assurances de l'Association
diocésaine de Lyon**
Véronique Sumeire
04 78 81 47 53 - v.sumeire@lyon.catholique.fr

